

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée de l'air Question écrite n° 17980

Texte de la question

Dans les opérations militaires, il est de la première importance que les photographies en provenance de reconnaissances aériennes soient à la disposition de leurs destinataires dans les plus brefs délais. Les forces armées françaises ont réalisé de gros progrès en la matière, réduisant considérablement ces délais, ce qui permet une meilleure exploitation des renseignements ainsi recueillis. Toutefois, il ne semble pas que la transmission des photographies en vol soit actuellement réalisable. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense si des études sont en cours pour la mise en oeuvre de technologies numériques susceptibles de permettre des transmissions en vol fiables et de qualité et quelles sont les perspectives envisageables.

Texte de la réponse

Actuellement, la majorité des systèmes de reconnaissance est constituée d'équipements photographiques qui ne permettent d'exploiter les informations qu'au retour de la mission. Seul le Mirage FI-CR peut être équipé d'une caméra infrarouge associée à une liaison de données permettant une exploitation anticipée de l'information. Certains drones, comme le CL. 289 ou le Crécerelle, peuvent transmettre en temps réel des images au moyen d'une liaison de données. Ces liaisons connaissent cependant des limitations dues à l'horizon électromagnétique et au relief. Les progrès technologiques récents réalisés dans le domaine numérique permettent désormais d'envisager l'utilisation de la transmission vidéo dans le cadre de la reconnaissance aérienne. L'armée de l'air dispose d'ores et déjà de cette technologie avec le drone Hunter qui transmet en temps réel de la vidéo électro-optique et infrarouge. Ce système, qui a effectué son premier vol en 1998, est appelé à disparaître pour laisser la place en 2004 à un moyen plus performant, le SIDM (système intermédiaire de drone Male). Le programme MALE futur (moyenne altitude longue endurance), en cours de faisabilité, devrait équiper notre armée à partir de 2010. Ce système transmettra en temps réel et sur une longue distance de la vidéo électro-optique et infrarouge ainsi que des images SAR (Synthetic Aperture Radar) via une liaison satellite. Les images produites par ces nouveaux capteurs devront respecter des contraintes de normalisation afin de garantir l'inter-opérabilité des moyens avec nos alliés, une proportion croissante des interventions militaires se faisant dans le cadre de coalitions. Ainsi, les normes d'imagerie font actuellement l'objet de travaux au sein de l'OTAN pour les adapter à l'évolution notamment numérique et aussi pour les rapprocher des normes civiles. Par ailleurs, la délégation générale pour l'armement a lancé fin 2000 le développement, l'industrialisation et la fourniture de série du système de reconnaissance nouvelle génération (RECO-NG), pour l'armée de l'air et la marine. Ce système, qui utilise des senseurs optroniques numériques et non plus des équipements photographiques, possède des moyens de stockage embarqués et une liaison de données pour la transmission des images vers une station au sol. La qualité et la fiabilité attendues sont équivalentes à celles des chaînes photographiques actuelles, mais avec des délais de disponibilité de l'information opérationnelle fortement réduits. La livraison des premiers systèmes est prévue en 2006 (Mirage 2000N puis Rafale).

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE17980

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

Circonscription: Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17980

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3612 **Réponse publiée le :** 21 juillet 2003, page 5840